

COMMUNE DE MONTGON
NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE CONCERNANT LE BUDGET PRIMITIF 2024

Séance du 03 04 2025 20h30- Salle du Conseil

Commentaires sur le budget 2025

Le budget s'équilibre en dépense et recettes de la façon suivante : **234 388.76 €**

Section fonctionnement **110 048.28 €**

Section investissement **124 340.48 €**

DEPENSES:

Investissement

Après plusieurs années d'investissements importants dans le centre du village, et une première phase de travaux de voirie effectuée en 2024, dont la rénovation d'un pont communal, **ce sont les deuxième et troisième tranches des travaux sur la voirie communale qui vont parachever l'entretien du réseau de voirie, mis à mal par les intempéries (beaucoup de ruissellement et de ravinement, engins surdimensionnés ...)**

Grâce au « Coup de Pouce Rural de la Région Grand-Est », des travaux patrimoniaux de plus faible importance mais indispensables, font l'objet d'une demande de subvention de 4000 € ; sont d'ores et déjà planifiés des sanitaires neufs dans le logement de l'ancienne mairie, et prévus également le remplacement des fenêtres du Musée de l'Ecole, dotées de simple vitrage et dont les menuiseries partent en lambeaux.

Fonctionnement La marge de manœuvre sur les dépenses d'entretien et de fonctionnement est minime. Le budget consacré à la masse salariale sera à peu près stable, les 2 employés contractuels territoriaux restant sur les mêmes quotités horaires. Cependant l'adhésion de la commune au régime de prévoyance (invalidité /décès) proposé par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Ardennes – qui reste facultatif pour les salariés dans l'attente du décret d'application- mais dont les employés se sont déjà « emparés », va augmenter très légèrement les charges salariales de la commune.

Les dépenses du SIVOM seront suivies de près, car des travaux conséquents (voir note sur le CFU 2024) sont prévus . Les dépenses d'énergie sont provisionnées largement car le gaz va continuer à augmenter .

RECETTES:

L'excédent de fonctionnement 2024 versé qui est toujours de 30 000 €, un reversement FCTVA conséquent (environ 7500 €) et la subvention de la Région (voir plus haut) vont s'ajouter à l'excédent R001 de 2024 (51190 €) consécutif à l'emprunt de l'an passé et peu utilisé en 2024.

A noter qu'en fonctionnement le doublement de la dotation de l'élu local est maintenu, soit 6314 € en 2025 ; et l'ensemble des dotations de l'état est supérieur de 1289 € à l'an passé (25672/24383)

Les revenus des loyers sont toujours maximaux, les 5 logements étant occupés de manière très stable depuis plusieurs mois.

Conclusion

La mandature devrait s'achever dans des conditions satisfaisantes , avec un état des lieux positif , permettant à une nouvelle équipe de « voir venir tranquillement » en 2026 .